

CAMON et LAMOTTE BREBIERE

[1 - Situation géographique](#)

[2 - Population](#)

[3 - Principaux métiers rencontrés:](#)

[4 - Curés de CAMON](#)

[5 - Actes de catholicité de Camon Paroisse St Vast et de Lamotte-Brebière Paroisse St Léger](#)

[6 – Actes particuliers](#)

[7 - Notice historique](#)

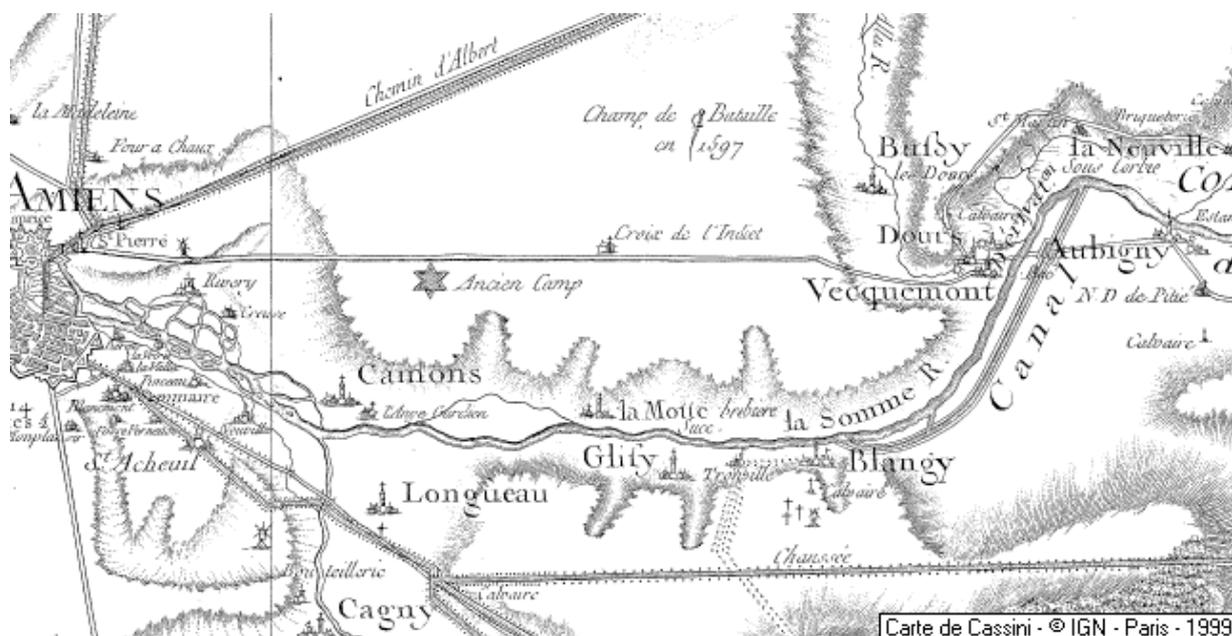
[8 - AUJOUR HUI](#)

[9 - HIER](#)

[10 - Variantes de patronymes rencontrés](#)

[11 - Sources](#)

[1 - Situation géographique](#)



* Camon est situé sur la rive droite de la Somme par 0° de longitude et 50° de latitude nord .
Le méridien «0 » de Paris traverse son territoire.

2 - Population

Habitants de camon : les camonnais
Habitants de Lamotte Brebière les lamottais

1698	415 habitants	
1709		99 feux
1724	376 habitants	97 feux
1725	310 habitants	100 feux
1726	202 habitants	97 feux
1760		88 feux

Camon

Recensement 1836 1 446 habitants 364 maisons

Lamotte-brebière

Recensement 1836 146 habitants 53 maisons 44 ménages



* Les hortillonnages Cultures marâchères qui approvisionnaient
« le marché sur l'eau d'Amiens »

3 - Principaux métiers rencontrés:

Hortillon (54) de 1677 à 1838

Laboureur (23) de 1668 à 1810

Employé aux fermes du Roi (15) de 1721 à 1778

Charpentier (11) 1779 à 1837 1 seule famille BRIAUX

Cordonnier (10) 1766 à 1836

Domestique (9) de 1754 à 1826

Menuisier (7) de 1803 à 1838

Saiteur et Sayeteur (53) de 1786 à 1838

Fabricant de coton (8) de 1804 à 1830

Autres métiers

Beaucher (boucher) en 1668 Dismeur en 1677 et 1731

Pailloteux en 1802

Passagère d'un bateau de la borne de camon (4 fois)

Cultivateur (26) de 1796 à 1838

Jardinier (14) de 1680 à 1836

garde de sel (7) de 1694 à 1742

Cabaretier (8) de 1744 à 1830

Manouvrier (8) de 1698 à 1834

Journalier (8) de 1804 à 1830

Tisseur (14) de 1834 à 1838

Coupeur de velours (5) de 1808 à 1830



* Extraction de la tourbe

4 - Curés de CAMON

<i>Curés</i>	<i>Années</i>	
<i>Pierre DEHEN</i>	<i>1619-1624</i>	
<i>Romain GAMAN prêtre cleric et commis</i>	<i>1622-1624</i>	
<i>Charles DUBOIS</i>	<i>1668-1700</i>	<i>Décédé le 3 5 1700</i>
<i>GAQUER C</i>	<i>1700-1711</i>	
<i>François De ROUVEROY</i>	<i>1711-1723</i>	<i>Décédé le 22 10 1723</i>
<i>J Bapt RICARD</i>	<i>1723-1726</i>	<i>Décédé le 10 10 1726</i>
<i>Pierre DE HODENCQ</i>	<i>1728-1733</i>	
<i>LEGRAND</i>	<i>1733-1739</i>	
<i>Antoine BOULANGER</i>	<i>1739-1776</i>	<i>Décédé le 12 4 1782 à 76 ans</i>
<i>Charles Clément HUE</i>	<i>1776-1782</i>	
<i>DEBRYE</i>	<i>1782-1792</i>	



* Eglise de Camon fin du XVI siècle

5 - Actes de catholicité de Camon Paroisse St Vast et de Lamotte-Brebière Paroisse St Léger

<i>Mariages et bans Camon</i>	<i>1668 - 1838</i>	<i>1 011 actes</i>
<i>Mariages et bans Lamotte-Brebière</i>	<i>1676 - 1836</i>	<i>135 actes</i>

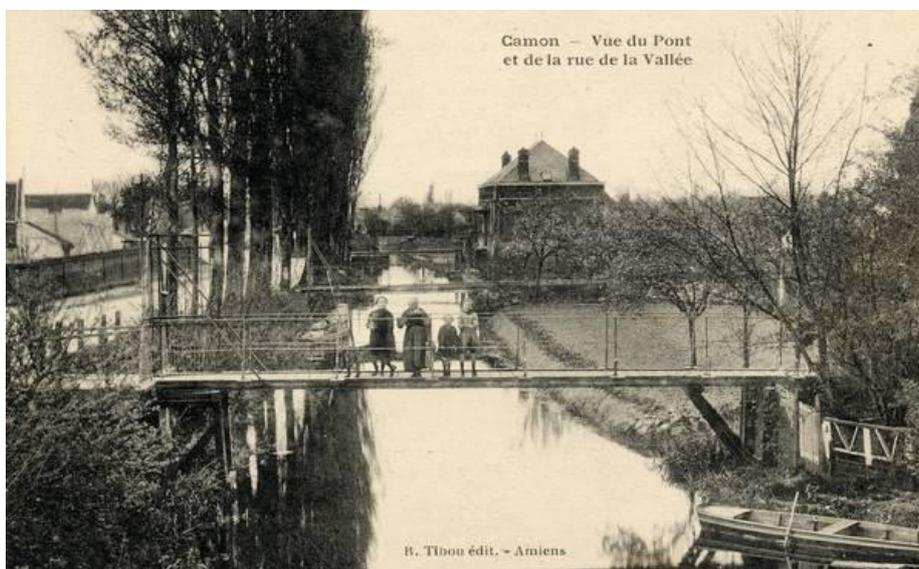
Jusque 1792 les actes B.M.S de Camon, de Lamotte (Lamotte-Brebière) et de La Motelette (dépendances de Camon) étaient tenus sur le même registre.

Le curé ne précisait pas toujours le lieu dans la rédaction de l'acte

Les années 1676 à 1685 présentes sur les originaux sont absentes des microfilms.

Mention manuscrite trouvée sur les originaux

« Six années d'état civil de 1668 à 1674 ont été entremêlées, il résulte de ce désordre que l'on sera dans l'obligation d'avoir égard à cette durée lors des recherches »



Camon : Vue du pont et de la rue de la Vallée

6 – Actes particuliers

Acte de naissance d'un l'enfant dont la mère a été violée :

Il porte comme patronyme le nom du lieu où sa mère a été agressée.

" le 16^{ème} jour de septembre 1717 par moy curé de la paroisse de St Vast de Camon lez Amiens soussigné, a été baptisé un garçon fils de Jeanne Bridelle " **et dont la dite Bridelle ne connois pas le père ayant été prise à la force par un journalier entre Cardonnette et Molliens au Bois environ le fossé monette ainsi que la dite m'a assuré et juré** " lequel est né le quinze de ce mois et un. Son Parrain a été François Guérard et sa marraine Marie Anne Dumont qui luy ont donné le nom de **Pierre Monette** et ont signé avec moi”

Un curé très proluxe

Antoine BOULANGER, curé de Camon, régna sur la cure durant une cinquantaine d'années et de nombreux actes sont enrichis de détails particuliers mais l'acte le plus long et le plus inhabituel est **l'acte de décès d'un ancêtre en 1746**, Nicolas DEVILLERS (1697-1746) sergent du chapitre de la cathédrale d'Amiens, responsable des eaux et forêts.

Il avait surpris le curé coupant deux arbres dans le cimetière pour réparer son bateau (nous sommes dans les hortillonnages).

COLBERT a alors interdit la coupe d'arbres près des cours d'eau pour les réserver à la construction de bateaux pour développer la flotte française.

Un procès s'ensuivit ou le curé fut condamné (Document de 7 pages. AD 80 – liasse 44 – n°24)

Mais lors du décès du sergent, c'était toujours le même curé et pour lui donner l'extrême onction, le curé obligea Nicolas DEVILLERS **a se rétracter.**

Acte de décès de DEVILLERS Nicolas -

Le seizième jour de janvier 1746 j'ai inhumé dans le cimetière de Camon le corps de feu Nicolas DEVILLERS âgé au environ de 50 ans en son vivant sergent du chapitre lequel est mort d'une maladie des plus extraordinaires. Il semble que Dieu veuille en quelque façon se venger de la plus part sergens de Camon. Au reste. ledit DEVILLERS est mort cependant en odeur de sainteté demandant pardon à Dieu et à tout le monde .J'ai eu bien de la peine à l'engager à se rétracter d'une faute qu'il avoit commise à mon égard .Sollicité par quelque flatteur du chapitre il avoit porté nuitamment une requête à signer contre moy au sujet de mon presbytère et à ce sujet plusieurs personnes de la Paroisse leur ayant fait entendre que c'étoit pour raccommoier un bateau. Je luy ai pardonné pour l'amour et pour la gloire de Dieu cette faute que l'on peut regarder comme un péché contre le Saint Esprit. Je luy ai remis les restitutions dont il pouvoit être tenu à mon égard à l'occasion de cette faute Pour la tranquillité de sa conscience, je l'ay engagé à signer son désistement, ce qu'il fait assez de bon cœur à ce qu'il m'a paru. Dieu veuille luy accorder par sa bonté et la miséricorde et par les invités infinis de son fils notre sauveur et rédempteur la récompense éternelle qu'il nous a promis à tous . C'est ce que je lui ai promis de demander pour luy au St Sacrifice de la messe pendant toute ma vie aussi bien que pour tous eux qui ont contribué avec luy pour vouloir me faire de la peine injustement . J'espère que Dieu au égard à mes prières en considération des mertes infinis de notre seigneur. Je suis choisi , j'ai sujet de luy en rendre actions de grâce de ce qu'il a bien voulu le toucher pendant sa longue maladie BOULLENGER curé de Camon et de Lamotte

7 - Notice historique

CAMON était une Paroisse du doyenné de Mailly, de l'archidiaconé et diocèse d'Amiens

La commune de CAMON faisait partie de la prévôté de Fouilloy, bailliage d'Amiens, élection de Doullens, intendance de Picardie, grenier à sel d'Amiens.

La Seigneurie de 400 journaux appartenait au chapitre de la cathédrale d'Amiens, par don d'Elinard, seigneur de Conty.

Le vocable est Saint Vast

Ses dépendances étaient

Le Fief d'Alençon 164 journaux appartenait au Chapitre de la Cathédrale d'Amiens.

La mairie tenue du chapitre et acquis par lui le 8 janvier 1451.

La Vieville ou Viewille (1603) appartenait à l'université des chapelains d'Amiens (1364- 1590).

La Motte creuse ou la Motelette cense en 1561.

La Seigneurie relevait de la baronnie de Picquigny.

Le chapitre de Notre Dame d'Amiens en avait racheté une partie de Jean sire de BACHIMONT, chevalier, les 1 février 1380 et 9 septembre 1381.

Enguerrand d'ENDIN, chevalier, chambellan du roi, gouverneur du Dauphiné lui avait légué le reste par son testament du 13 octobre 1390.

Le fief abrégé de la Motte-Creuse ou de Rivery était tenu du chapitre en 1613.

En 1790, la commune de CAMON dépendait du Canton de Querrieu.

Les mariages de camon de l'An VI et de l'An VII sont portés sur les registres de Querrieu mais aussi sur ceux de Camon.

Aujourd'hui Camon et Lamotte-Brebière font partie du Canton d'Amiens Est.

Lieux dits

« Petit camon » autrefois Le fief d'Alençon

La ferme Dobelle et la Blanche tâche

8 - AUJOURD HUI



**Le viaduc Jules Verne, rocade autoroutière*

9 - HIER

« La Chasse aux cygnes à Lamotte-brebière » par A Wamain (écrit avant 1914)

..... plus tard, vinrent les joyeux rendez-vous de Lamotte-Brebière à l'occasion ou en souvenir de la chasse aux cygnes.

Le droit de chasser les cygnes dans la vallée de la Somme depuis Amiens jusque Bray appartenait en commun à l'abbaye de Corbie et aux seigneurs riverains : les seigneurs de Daours, de Blangy, de Rivery, l'évêque d'Amiens et les chanoines de la cathédrale d'Amiens.

*Chaque année, le premier mardi du mois d'août sur la convocation de l'abbé de Corbie, à qui appartenait la prééminence parmi les copropriétaires du droit de chasse, les baillis ou officiers des seigneurs précités se rendaient à **Lamotte-Brebière** dans une prairie entre Camon et Glisy, à environ huit kilomètres d'Amiens.*

Cette réunion était une chasse aux cygnes comme le nom l'indique, mais plus encore une sorte de cour de justice où l'on réglait les contestations relatives aux cygnes et une véritable fête où l'on goûtait des divertissements variés.

Les officiers seigneuriaux étaient accompagnés de bateliers ou poissonniers expert en ce genre de chasse qui poursuivaient, traquaient tous les cygnes u'ils pouvaient rencontrer sur les différents bras de la Somme et les amassaient dans un endroit propice, un terrain bordé de fossés pour y faire la reconnaissance des anciens volatiles et marquer les jeunes. On examinait soigneusement les cygnes, on laissait en liberté les vieux déjà marqués ; quant aux cygnots on leur faisait une empreinte au fer chaud avant de les relâcher.

Voici comment on marquait les cygnes :

Pour l'évêque d'Amiens, c'était une crose du côté droit de l'oiseau ; pour le chapitre des chanoines de la cathédrale une croix tout le long et de travers ; pour l'abbé de Corbie une clef ; pour le seigneur de Rivery une barre de travers ; pour le seigneur de Blangy un écusson du côté gauche.

Il vint un temps où les cygnes se firent de plus en plus rares à cause des guerres et du braconnage. Les gardes-sel chargés de surveiller les passages de la Somme pour empêcher la contrebande du sel en tuaient aussi un grand nombre ; néanmoins, la réunion avait toujours lieu. Au début du 18^e siècle, alors que cette espèce de volatiles avait presque entièrement disparu, la chasse aux cygnes se faisait encore régulièrement sous la forme de fêtes et de jeux qui attiraient toujours à Lamotte ou Lamotelette un grand nombre de promeneurs.

Les Amiénois y venaient en foule sur des bateaux.

« Il s'était introduit longtemps une agréable coutume qui estoit qu'on y trouvait ce jour-là sur la Somme aux environs de Camon plus de bateaux remplis de personnes qui y allaient uniquement pour s'y divertir, que d'autres garnis d'officiers qui y eussent véritablement à faire ; tous ces bateaux couverts de branches d'arbres , ou de toiles branches d'arbres, ou de toiles blanches s'assemblaient l'après-midi du premier mardi du mois d'août dans cet agréable lieu. Là, chaque compagnie rangeait son bateau à l'ombre de ces arbres, dans les différents endroits qui leur plairaient le plus, on levait une partie de ces toiles légères qui les couvraient, alors on mangeait, on chantait , on jouait , on dansait dans quelques prairies voisines au son de différents instruments, et on passait le reste de cette journée et une partie de la nuit dans les divertissements , durant lesquels les bateaux éclairés de mille flambeaux descendaient paisiblement sur les eaux de la Somme jusque proche du pont Cange, où après avoir resté encore quelque temps à se divertir, chacun enfin se retirait chez soi»
(Manuscrit de Pagés T.3, p. 486)

La cérémonie de la chasse aux cygnes, si l'on en croit Pagés a duré jusqu'au 5 août 1704.

A cette date les religieux de Corbie se mirent d'accord avec MM du Chapitre de la cathédrale d'Amiens pour supprimer la réunion coutumière.

En l'absence des officiers des seigneurs, la fête se fit à peu près aussi brillamment chaque année jusqu'en 1789. Interrompu pendant la Révolution et l'Empire , on essaya vainement de la remettre à la mode sous la Restauration . La chasse aux cygnes et les joyeuses réunions de Lamotte-brebière avaient vécues.



Camon : le Pré Porus

Lieu où se déroulait autrefois la chasse aux cygnes, à la borne de Camon, borne plantée au bout de l'Agrappin contre le Pré-Porus.

Une leçon de pacifisme au Onzième siècle par A WAMAIN

Ecrit avant 1914

Les réunions de l'Indict(*) ou du Lendit

De l'an 1022 à l'an 1248

Dans le courant du 10^e siècle et au début du 11^e, époque d'anarchie et de guerres, les gens d'Amiens et de Corbie, leurs dirigeants surtout, vivent plutôt en mauvaise intelligence. Les moines de Corbie se plaignent d'usurpation de terres ou de droits, commises à leur détriment par les comtes d'Amiens. L'un se serait emparé indûment de la terre de Warloy-Baillon, un autre du domaine de Sailly-Laurette. De là des querelles, des exactions, des actes de violence. Ajoutez à ces maux les famines, les pestes si fréquentes au moyen-âge et vous aurez une idée de la condition misérable des habitants de notre région. L'année 1021, disent les du monastère fut particulièrement malheureuse : pluies continuelles, disette, famine, incendies. Décidés à mettre un terme à tant de malheurs qu'ils s'imaginaient être le châtement de leurs fautes et de leurs divisions, les Amiénois et les Corbéens décidèrent de faire et de jurer la paix entre eux.

Ils se donnèrent rendez-vous dans la plaine entre Daours et Corbie, à la limite des deux comtés d'Amiens et de Corbie pour se réconcilier solennellement et prendre d'un commun accord, à la face du ciel, sur leurs plus précieuses reliques l'engagement de résoudre désormais par des moyens pacifiques les différents qui pourraient s'élever entre eux.

Cette rencontre mémorable aurait eu lieu pour la première fois en 1022.

Elle se renouvela pendant plus de deux siècles sous le nom de Fête de l'Indict ou du Lendit.

Voici en quoi elle consistait :

*Au jour fixé, le jour de la Saint Firmin, le 25 septembre, une double procession partait d'Amiens et de Corbie pour se rendre à la limite des comtés, en un endroit où l'on pouvait voir au bord de la route qui mène de Daours à Amiens une croix de fer entourée de quelques arbres et désignée sous le nom de **Croix de l'Indict**.*

Là s'accomplissait la cérémonie de paix et de foi au milieu d'une grande affluence du peuple, ecclésiastiques et fidèles, venus avec leurs reliques les plus vénérées Saint Firmin et Saint Fuscien pour Amiens, Saint Adhélard, Saint Précord pour Corbie.

Dans la grande plaine, devant des autels dressés par avance, on réglait pacifiquement les différents non seulement de ville à ville mais de particulier à particulier, on réconciliait des ennemis, on faisait la lecture des traités de paix jurés et on les confirmait, puis par des prières alternées avec les cantiques pour célébrer la puissance divine et implorer sa protection.

*Essentiellement religieuse à ses débuts, la réunion de l' Indict se transforma peu à peu en une fête où les préoccupations mercantiles et les divertissements profanes prirent la place des serments d'union et des actes de piété. On oublia les reliques, les traités, les serments, les prières, et on continua d'aller à l'Indict surtout pour s'amuser. La fête devint l'occasion de désordres tels que le clergé fit entendre de vives protestations. **Aussi fut-elle supprimée par l'Abbé Raoul en 1248.***

() Indict nom donné à la croix et à la procession du mot latin « Indictus » qui signifie « qui n'a pas été plaidé »*

Le vœu de l'auteur

Des malfaiteurs ont renversé la croix de l' Indict au début de ce siècle. Il ne reste que le tertre entouré d'arbres où elle était érigée. Nous espérons bien qu'un jour viendra où l'on placera au même lieu un monument, si modeste soit-il, afin de rappeler aux passants u'il y a neuf siècles, en cet endroit mémorable Amiénois et Corbéens s'unirent dans un magnifique élan de fraternité et surent donner dans un temps de désordre et de violence une salutaire leçon de pacifisme et de concorde.

Réalisation du vœu

(extrait du bulletin municipal n° 23 de juin 2004)

En 1980 Albert Bécard, maire de Camon et Jacques Foucard, conservateur délégué des antiquités et objets d'arts de la Somme sont à l'initiative de la remise en place de la Croix de l'Indict ou du Lendit.

La nouvelle croix est érigée sur un point géodésique situé sur la route de Corbie qui permet de découvrir un vaste panorama où l'on voit Villers-Bretonneux, le mémorial australien, Allonville, Glisy et bien sûr la cathédrale d'Amiens et la Tour Perret .



10 - Variantes de patronymes rencontrées

Boullonnais : Boulonne **Cathelin** : Catelain, Cathelain **Damenez** : Damenel
Favery : Favry **Foré** : Fourré **Fossé** : Dufossé **Guérard** : Guerrar
Hordé : Orde, Hourdé **Lengelé** : Lengellé, Lingellé, Laingelé
Liégeux : Deliégeux **Poulain** : Poullin, Poullain **Tétart** : Testart

11 - Sources

- Microfilms prêtés par le Cercle Généalogique de Picardie en 2002.
- Actes originaux « archives départementales Amiens » pour vérification.
1631-1759 4E/164/1 - **1760- 1792** 4E/164/2 - **1793-1808** 4E/164/3
- Recensements population Camon 2MI_LN679 Lamotte-Brebière 2MI_LN562
Les Actes manquants aux AD du **3 février 1721 au 27 décembre 1730** ont été numérisés par Miguel GADRE ;
- Géographie Historique du département de la Somme, par Gaëtant de WITASSE Abbeville, 1919.
- Etat sommaire des registres Paroissiaux et d'état-civil conservés aux Archives départementale de la Somme par J ESTIENNE archiviste 1928
- « Amiens et Corbie deux villes sœurs dans le passé» par A WAMAIN,

Marie France GOURDAIN MALTZKORN